

## ***PRISE DE POSITION DE LA FILPAC-CGT SUR LA SITUATION DES NMPP***

Depuis plusieurs années, un sévère plan de restructuration est en cours aux NMPP. La FILPAC-CGT a, dès l'origine, dénoncé les risques qui pesaient non seulement sur les emplois (avec une réduction draconienne et une kyrielle de plans sociaux), mais également sur le système de distribution coopératif.

Une accélération du processus s'est produite en 2000 avec un projet de la direction des NMPP conduisant à une réduction massive des dépositaires et un risque d'éclatement entre les quotidiens et les magazines, mettant ainsi fin à la péréquation indispensable pour garantir un traitement équitable entre les éditeurs.

Grâce à la mobilisation des salariés, ce démantèlement a pu être évité. Néanmoins, la direction des NMPP a continué à mettre en place et à favoriser un système parallèle de la distribution, dans lequel des salariés étaient soumis à une précarité indécente... devenant ainsi des concurrents de ceux des NMPP.

La FILPAC-CGT et les syndicats concernés ont tout fait pour empêcher les éditeurs de continuer leur œuvre destructrice, non seulement aux NMPP, mais également dans l'impression décentralisée : ces actions, toujours en cours, s'appuient sur une forte mobilisation des salariés concernés, condition essentielle pour atteindre nos objectifs.

Pourtant, cette mobilisation se heurte parfois à des difficultés non seulement créées par le patronat mais liées à une situation de division au sein de la CGT et qui a des effets très directs sur les structures syndicales aux NMPP.

Devant l'enjeu que représentent la distribution de la presse et la défense des statuts des salariés de ce secteur, attaquées de toutes parts par les forces les plus importantes du patronat, la division de l'organisation syndicale est d'une extrême gravité. La FILPAC, la Confédération, n'ont eu de cesse de chercher les voies de l'unité, sachant pertinemment que nous avons besoin de toutes les forces syndicales pour être un contre-pouvoir suffisamment fort aux éditeurs et au patronat.

C'est dans ce contexte que des négociations se sont déroulées dans une des entreprises NMPP, négociations auxquelles la Fédération n'était en rien associée, ni même informée. Aujourd'hui encore, nous n'avons aucune connaissance d'un texte.

Certains salariés des NMPP interpellent la Fédération sur cette question. Il est important de rappeler que la FILPAC-CGT considère que la démocratie syndicale doit s'appliquer en toute situation et que les salariés doivent être consultés avant la signature de tout accord. C'est bien à eux, avec leur syndicat, qu'il revient d'apprécier la portée d'une négociation et la suite à donner à l'analyse du résultat final.

Sur le fond, la FILPAC-CGT a défini, avec les syndicats concernés, les objectifs revendicatifs à mettre en débat avec les travailleurs :

- \* défense du système coopératif de distribution,
- \* rénovation en préservant les valeurs et principes de la loi Bichet,
- \* préservation de l'emploi et défense des conventions collectives et statuts,
- \* obtention d'une couverture conventionnelle pour l'ensemble des entreprises participant à la distribution de la presse dans notre pays.

Nous savons que, pour gagner sur l'ensemble de ces points, nous avons besoin d'une intervention forte des travailleurs qui ne pourra se faire que dans l'unité de toutes nos composantes. La Fédération est la structure qui doit être en mesure de fédérer l'ensemble de nos organisations et non pas acter les divisions, voire les entériner.

C'est pourquoi nous proposons qu'une réunion se tienne, dans les délais les plus brefs, avec toutes les structures syndicales concernées au sein des NMPP, afin de dégager une ligne revendicative et d'action unitaire à présenter prioritairement au Conseil supérieur des Messageries. Car nous estimons que cette instance doit être le garant de l'avenir du système et de son fonctionnement, mais également des conditions sociales qui y sont appliquées afin de préserver une qualité à la hauteur de la mission service au public qui est confiée aux NMPP.

Montreuil, le 29 novembre 2002